

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 16 janvier 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Inverness tenue au centre récréatif Robert-Savage le mardi 16 janvier 2024 à 19 h.

Sont présents : M. Roger Côté Mme Stéphanie Gauthier
Mme Geneviève Marchand M. Jacques Pelchat
M. Kévin Champagne

Est absent : M. Gervais Pellerin, maire

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marc Champagne, maire suppléant.

Est également présente à la séance Madame Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière.

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Intervention des points à l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023
- 4- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire relative au budget du 12 décembre 2023
- 5- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023
- 6- Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois de décembre 2023
- 7- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois de décembre 2023
- 8- Courrier
- 9- Rapport de voirie
- 10- Période de questions
- 11- Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ
- 12- Renouvellement de l'adhésion à la FQM
- 13- Appui aux journées de la persévérance scolaire (JPS) 2024
- 14- Ventes pour taxes : autorisation d'envoi d'avis aux propriétaires étant en défaut de paiement
- 15- Dossier LXZ43798 | État des travaux de réfection du Gosford Sud segment 10 – phase 2
- 16- Programme Pêche en herbe
- 17- Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports et de la Mobilité durable
- 18- Demande de dérogation mineure | 409 chemin de la Montagne
- 19- Varia
 - A. Appui | Société canadienne du cancer
 - B. Proclamation | Journée nationale de promotion de la santé mentale positive
 - C. Soutien financier 2024 | Bibliothèque Henriette Bouffard-Poulin
 - D. Servitude | Réserve d'eau pour le service incendie
 - E. Jeudis en chansons 2024
 - F. Autorisation de signature | Avenant aux contrats de travail
 - G. Achat regroupé pour un système de communication de masse
 - H. Appui à un service ambulancier plus sensible aux besoins des résidents d'Inverness
- 20- Période de questions
- 21- Levée de la séance

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2- INTERVERSION DES POINTES À L'ORDRE DU JOUR

R-02-01-2024 Proposé par la conseillère Mme Stéphanie Gauthier

QUE le maire, Monsieur Gervais Pellerin, soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023

R-03-01-2024 Proposé par la conseillère Mme Stéphanie Gauthier

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE RELATIVE AU BUDGET DU 12 DÉCEMBRE 2023

R-04-01-2024 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 relative au budget 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

5- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023

R-05-01-2024 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 relative à l'adoption du Règlement N°226-2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

6- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES DE MOIS DE DÉCEMBRE 2023

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale / greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de décembre 2023.

7- APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023

La greffière-trésorière dit à voix haute le total des dépenses autorisées.

Le total des dépenses autorisées pour le mois de décembre est de :
479 373.60 \$

R-06-01-2024 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

QUE les dépenses du mois soient payées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

8- COURRIER

Le courrier est disponible au bureau municipal pour consultation.

9- RAPPORT DE VOIRIE

La directrice générale fait un rapport au conseil des activités réalisées par la voirie au cours du mois de décembre 2023.

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

11- RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ 2024

R-07-01-2024 Proposé par la conseillère Mme Stéphanie Gauthier

QUE le conseil municipal accepte de procéder au renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2024 au coût de 495.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

12- RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FQM 2024

R-08-01-2024 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE la Municipalité D'Inverness renouvelle son adhésion auprès de la Fédération québécoise des municipalités du Québec pour l'année 2024 au montant de 1 447.21 \$ avant taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

13- APPUI AUX JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE (JPS) 2024

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif de la société ;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances et favoriser la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à la persévérance scolaire contribue à renforcer la responsabilité collective envers l'éducation et à encourager l'engagement citoyen ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 16 janvier 2024

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative contribue non seulement au bien-être des individus, mais également à la prospérité de la communauté et à son développement économique ;

CONSIDÉRANT QUE d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribue à donner du sens à leur parcours scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation de la collectivité en faveur de la persévérance scolaire s'inscrit dans une perspective de développement durable, en investissant dans le capital humain de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation.

R-09-01-2024 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

QUE la Municipalité d'Inverness appuie les Journées de la persévérance scolaire et le conseil municipal s'engage à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire du 12 au 16 février 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

14- VENTES POUR TAXES | AUTORISATION D'ENVOI D'AVIS AUX PROPRIÉTAIRES ÉTANT EN DÉFAUT DE PAIEMENT

R-010-01-2024 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise la directrice générale et/ou la directrice générale adjointe à transmettre, un dernier avis aux propriétaires ayant des sommes dues pour les années 2022 et 2023, tel que mentionné à l'article 1022 du Code municipal. En cas de non-paiement de la totalité des taxes dues, leurs dossiers se verront transférés à la MRC qui procédera à la vente pour taxes, selon l'article 1022 du Code municipal.

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise la directrice générale et/ou la directrice générale adjointe à charger pour chaque dossier de vente pour défaut de paiement de taxes, des frais de dossier de 100\$ et tous les frais qui seront encourus (poste, huissier et désignation cadastrale, etc.).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

15- DOSSIER LXZ43798 | ÉTAT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU GOSFORD SUD SEGMENT 10 - PHASE 2

ATTENDU QUE la Municipalité d'Inverness s'est vu accorder une aide financière maximale de 868 385 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet Redressement ;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de la Municipalité de confirmer, par résolution à la ministre, son intention de terminer les travaux autorisés ;

R-011-01-2024 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

QUE le conseil municipal d'Inverness signifie à Madame la ministre Geneviève Guilbault, son intention de finaliser au printemps 2024 les déficiences dans le cadre du projet de réfection de la rue Gosford Sud Segment 10 – Phase 2 (Dossier LXZ43798) selon les modalités du Programme d'aide à la voirie locale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

16- PROGRAMME PÊCHE EN HERBE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Inverness souhaite déposer une demande d'aide financière au programme Pêche en herbe pour offrir aux jeunes de la municipalité une activité d'initiation à la pêche sportive ;

R-012-01-2024 Proposé par la conseillère Mme Stéphanie Gauthier

QUE le conseil municipal autorise Mme Marie-Pier Pelletier, directrice générale à signer tous les documents relatifs au programme Pêche en herbe et à agir comme représentante de la Municipalité d'Inverness pour ce projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

17- TRAVAUX DANS LES EMPRISES D'UNE ROUTE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

ATTENDU QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2024, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports de la Mobilité durable et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires ;

R-013-01-2024 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE la Municipalité d'Inverness se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2024 ;

QUE la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits ;

QUE la Municipalité nomme Mme Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière et Mme Caroline Larrivée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à titre de représentantes autorisées à signer les documents soumis par le ministère des Transports de la Mobilité durable pour lesdits travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

18- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE | 409 CHEMIN DE LA MONTAGNE

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure est visée par le règlement de zonage No.166-2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite régulariser l'implantation de sa remise en cour avant ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.2.5.3. b) du règlement 166-2016, la construction d'une remise doit se situer dans la demi-portion arrière de la cour latérale ou dans la cour arrière du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE la résidence principale est située en première rangée dans la zone de villégiature du lac Joseph et que cette géolocalisation suggère que la cour avant fait face au lac et non à la rue comme dans la majorité des cas ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a soumis des documents complets pour sa demande de dérogation mineure ;

R-014-01-2024 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE le conseil municipal accepte cette demande de dérogation mineure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

19- VARIA

A. APPUI | SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de la Société canadienne du cancer pour un don qui viendra en aide aux personnes atteintes de cette maladie ;

R-015-01-2024 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE la Municipalité d'Inverness verse un montant de 500 \$ à la Société canadienne du cancer pour soutenir la recherche et aider les personnes atteintes de cette maladie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

B. PROCLAMATION | JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du **13 mars** comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** » ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 16 janvier 2024

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

R-016-01-2024 Proposé par la conseillère Mme Geneviève Marchand

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness proclame la **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

C. SOUTIEN FINANCIER 2024 | BIBLIOTHÈQUE HENRIETTE BOUFFARD-POULIN

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque d'Inverness demande à la Municipalité une contribution financière pour l'année 2024 ;

R-017-01-2024 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

QUE la Municipalité d'Inverness verse un montant de 3 455.00 \$ pour l'année 2024 à la bibliothèque Henriette Bouffard-Poulin comme prévu au budget 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

D. SERVITUDE | RÉSERVE D'EAU POUR LE SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède un réservoir d'eau sur le lot 5 660 890 pour l'approvisionnement des camions du service incendie et qu'il est approvisionné d'une source provenant du lot 5 660 889 ;

R-018-01-2024 Proposé par le conseiller M. Kévin Champagne

QUE la Municipalité d'Inverness autorise le maire, Gervais Pellerin et la directrice générale, Mme Marie-Pier Pelletier à signer tout document relatif à conclusion d'une servitude.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

E. JEUDIS EN CHANSONS 2024

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur des Jeudis en chanson 2024 invite les municipalités du Centre-du-Québec à déposer leur candidature pour tenir un spectacle dans leur localité cet été ;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière est offerte si tous les critères sont respectés et que la date limite pour s'inscrire est le 19 janvier 2024 ;

R-019-01-2024 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

QUE le conseil s'engage à payer les frais minimum requis et les frais excédentaires de l'activité ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 16 janvier 2024

QUE la Municipalité d'Inverness autorise la responsable des loisirs et des communications, Mme Rosemary Gagné à déposer une demande au Programme de soutien financier des Jeudis en chansons 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

F. AUTORISATION DE SIGNATURE | AVENANT AUX CONTRATS DE TRAVAIL

R-020-01-2024 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE le maire M. Gervais Pellerin et la directrice générale Marie-Pier Pelletier soient autorisés par la présente résolution à signer les avenants aux contrats de travail des employés municipaux au nom de la Municipalité d'Inverness.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

G. ACHAT REGROUPÉ POUR UN SYSTÈME DE COMMUNICATION DE MASSE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite changer de fournisseur pour le système d'alerte et rester conforme au *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger des personnes et des biens en cas de sinistre* ;

ATTENDU QUE le système de communication de masse permet à la Municipalité de diffuser des alertes, des avis et des notifications importantes à l'ensemble de la population de façon instantané pour des urgences ;

ATTENDU QUE le SSIRÉ a procédé à une demande de prix regroupé pour renouveler le service de communication de masse et uniformisé celui-ci ;

R-021-01-2024 Proposé par le conseiller M. Jacques Pelchat

QUE la Municipalité d'Inverness rejoigne le regroupement des 8 municipalités pour le service de communication de masse et accepte la proposition de Modellium pour un contrat de 5 ans au prix de 955,37\$ pour 2024 et 1 298\$ pour les années 2025 à 2028 inclusivement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

H. APPUI À UN SERVICE AMBULANCIER PLUS SENSIBLE AUX BESOINS DES RÉSIDENTS D'INVERNESS

CONSIDÉRANT QU'Inverness est situé à la limite sud-est du territoire de la région de Maurice-Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QU'un grand nombre de citoyens d'Inverness a un historique de services médicaux à Thetford Mines ;

CONSIDÉRANT QUE pour une très grande partie des citoyens d'Inverness la distance pour se rendre à l'hôpital de Thetford Mines est plus courte et rapide que d'être amené à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska ;

R-022-01-2024 Proposé par le conseiller M. Roger Côté

QUE la Municipalité d'Inverness appui la démarche citoyenne d'améliorer le service ambulancier afin que les résidents d'Inverness puissent avoir le choix de l'hôpital sachant que le service transporte les citoyens systématiquement à

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Inverness du 16 janvier 2024

l'hôpital de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska situé à Victoriaville qui est à plus longue distance que l'hôpital de Thetford Mines.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

20- PÉRIODE DE QUESTIONS

21- LEVÉE DE LA SÉANCE

R-023-01-2024 Proposé par la conseillère Mme Stéphanie Gauthier

QUE la séance soit levée à 19 h 40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Maire

Greffière-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code municipal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je soussignée, Marie-Pier Pelletier, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Marie-Pier Pelletier
Directrice générale et greffière-trésorière